

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE
TRANSMETTRE UN AVIS D'OPPOSITION CONCERNANT UNE
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

Avis public est donné aux personnes intéressées que conformément aux dispositions du *Règlement numéro 715 relatif aux modalités de publication des avis publics* et du *Règlement numéro 1012 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé*, le comité de démolition de la Ville de Terrebonne tiendra une séance le **jeudi 30 janvier 2025, à 12 h00, à la salle du conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre.**

Cette séance aura pour but de présenter les demandes d'autorisation de démolition des immeubles suivants et de rendre une décision à cet effet :

- 2265, montée Gagnon

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et à l'article 18 du *Règlement numéro 1012 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé*, toute personne désirant s'opposer à la délivrance des certificats de démolition des immeubles ci-avant décrits doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au greffier de la Ville de Terrebonne **dans les dix (10) jours de la publication du présent avis**, de l'une des manières suivantes :

Par courriel : comite.demolition@ville.terrebonne.qc.ca

Par la poste: **Direction du greffe et des affaires juridiques**
Ville de Terrebonne
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

En personne : **Hôtel de ville**
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

Toute opposition doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : l'adresse de l'immeuble concerné ainsi que les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne adressant le commentaire.

Donné à Terrebonne, le 17 janvier 2025

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE



Signé numériquement
par Laura Thibault
Date : 25-01-17

Me Laura Thibault, avocate